

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1073

6 juin 2007

SOMMAIRE

Achmea Re Management Company S.A.	51500	HH Luxembourg 1 S.à r.l.	51502
Associated Consulting Partners S.A.	51501	H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G.	51500
Associated Consulting Partners S.A.	51503	Imetec Group	51493
Atelier d'Architecture din @ 3 Muller & Si- mon S.à r.l.	51503	Intensum S.à r.l.	51491
Batterymarch Global Emerging Markets Fund	51458	Irrus S.à r.l.	51459
Cards International Luxembourg S.A. ...	51460	Lama Services (Luxembourg) S.A.	51499
Casela S.A.	51502	L M International Finance S.A.	51498
Castle Island House S.A.	51502	MeesPierson Real Estate Management S.A.	51458
Centrem S.A.	51492	Mini Movie International Channel, S.à r.l.	51461
Chelsea Invest Holding	51460	Multi Finance S.A.	51495
Chimpex S.A.	51459	P.M.R. -Chaussures S.à r.l.	51492
Cosmetica Orea S.A.	51491	P.M.R. - Immo S. à r.l.	51491
C. Phillippis S.à r.l.	51503	ProLogis Germany XII S.à r.l.	51501
Darsella International S.A. Luxembourg	51489	ProLogis Italy III S.à r.l.	51499
Delta Thermic S.A.	51499	ProLogis Italy V S.à r.l.	51504
EFG Universal Fund	51500	ProLogis Italy XIV S. à r.l.	51504
Egla2000	51493	ProLogis Services S.à r.l.	51502
F&D S.à r.l.	51492	Pro Toura Luxembourg GmbH	51492
F.I. Holding Co.	51497	Raumdesign Golz S.à r.l.	51502
Fita S.à r.l.	51469	Robinia Holding S.A.	51490
Flach S.A.	51500	Rommelfangen S.à r.l.	51504
Flach S.A.	51501	Soror Invest Holding	51460
F.T.E. Luxembourg S.A.	51490	S&S Multi Services S.à r.l.	51501
F.T.E. Luxembourg S.A.	51490	Swiss Life Funds (Lux) Management Com- pany	51503
Hawk Finance S.A.	51458	Tafel Holding S.A.	51490
Heddon 6 S.à r.l.	51471	Talla S.à r.l.	51495
Heddon 7 S.à r.l.	51477	Tullett Prebon (Luxembourg) S.A.	51491
Heddon 8 S.à r.l.	51483	Wesenitz Holding S.à r.l.	51497
Heddon 9 S.à r.l.	51502		

Batterymarch Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 30.225.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 31 janvier 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée approuve la ré-élection de Madame Tania Zouikin, résidant au 20, Rowes Wharf, USA-MA 02110 Boston, comme administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Robert E. Angelica, résidant au 39, Community Place, USA-NJ 07960 Morristown, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur S. Lawrence Prendergast, résidant Van Beureu Road, USA-NJ 07960 Morristown, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

L'Assemblée approuve l'élection de Monsieur Jacques Elvinger, résidant professionnellement 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

L'Assemblée approuve l'élection de Monsieur Joseph Keane, résidant 15 Rathasker Heights, Naas, co. KILDARE, Ireland, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

L'Assemblée approuve la ré-élection de ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, comme Auditeur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour BATTERYMARCH GLOBAL EMERGING MARKETS FUND
CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Référence de publication: 2007050493/1177/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

MeesPierson Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 2006

Avec effet au 19 octobre 2006, Monsieur Arnaud Schreiber, né le 8 mai 1975 à Charleroi, Belgique, avec domicile professionnel au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de fondé de pouvoir de la Société, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour MeesPierson REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050494/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Hawk Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.646.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 décembre 2006

1. La société anonyme AUDITAS S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour HAWK FINANCE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007050495/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Irrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 117.113.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui a été tenue en date du 14 mars 2007, que la décision suivante a été prise:

1. L'assemblée générale extraordinaire a décidé de révoquer la nomination de PricewaterhouseCoopers comme Commissaire des Comptes de la Société.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IRRUS S.à r.l.

B. Lund

Référence de publication: 2007050496/3616/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Chimpex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.777.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Gérard Birchen, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de la même Assemblée, le mandat de l'administrateur Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour CHIMPEX S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007050498/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Cards International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.438.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Eric Magrini, Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007050497/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Chelsea Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.387.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mars 2007 a nommé aux fonctions d'administrateurs Monsieur Eric Magrini, Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pour CHELSEA INVEST HOLDING

D. Galhano

Administrateur

Référence de publication: 2007050503/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Soror Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.388.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mars 2007 a nommé aux fonctions d'administrateurs Monsieur Eric Magrini, Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65,

boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pour SOROR INVEST HOLDING

D. Galhano

Administrateur

Référence de publication: 2007050505/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Mini Movie International Channel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.861.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. MMW MINIMOVIE WORLD LIMITED, a company organised under Cyprus law, with its registered office at Agiou Pavlou, 15 LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus

here represented by Maître Jérôme Bach, Avocat à la Cour, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal in Nicosia, Cyprus, on 24th January 2007.

2. Ms. Iren Stefanovna Lesnevskaya, a Russian citizen, residing at Bolshaya Gruzinskaya Street, 19-26, 123557 Moscow, Russia,

here represented by Maître Jérôme Bach, Avocat à la Cour, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal in Moscow, on 24th January 2007.

The abovementioned proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested that the notary draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it intends to incorporate.

Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. By this deed there is hereby established a limited liability company organised under the present Articles of Association, under the Luxembourg laws in force, especially the Law of 10 August 1915 relating to commercial companies, and of 18 September 1933 relating to limited liability companies, as amended.

At any time, a sole shareholder may associate himself with one or several shareholders, and, in the same manner, several shareholders may take all appropriate measures to restore the single-member status of the Company.

Art. 2. The name of the Company shall be MINI MOVIE INTERNATIONAL CHANNEL, S.à r.l.

Art. 3. The Company has as its object the production of films, the carrying out of films, the audiovisual diffusion of its production and conclusions, the sale of any product issuing directly or indirectly from its production and/or performance.

The Company has also as its object the organisation and broadcasting by means of free analog television, digital, ground-based broadcasting, satellite broadcasting, cable television, pay television (satellite, cable broadcasting) and by any other existing or newly discovered means, the creation of audiovisual productions including TV, video and cinema productions; the organization of production; the production and placement of TV, outdoor and other advertising; program products; and, the carrying on either alone or jointly with others anywhere in the world the business of advisers or consultants, managers, analysts, controllers, examiners, researcher of, or in relation to, any kind of television broadcasting, adver-

tisement, trading, real estate of an industry or business of any nature, either in the private or public sectors, as well as the business of finding and disposing of services and goods, and generally of any marketable goods.

In addition, the Company has as its object the holding of interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other enterprise, from Luxembourg or any other country; the acquisition of any securities and rights by purchase, participation, contribution, subscription, direct underwriting, call option, negotiation and in any other way, and notably, the acquisition of any patents and licenses, their management and development; the granting to any enterprise in which the Company has an interest, any assistance, loan, advances or guarantees, and the performance of any operation directly or indirectly related to its purpose, but without taking advantage of the Law of 31 July 1929 relating to holding companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, directly or indirectly related to the purpose described above, and in order to foster the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The head office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant a decision amending the Articles of Association. The registered office may be transferred within the municipality by a decision of the management.

The Company may open offices or branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The existence of the Company is not affected by the death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro), represented by 50.000 (fifty thousand) shares of EUR 10.- (ten Euro) each. The capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Art. 8. Each share confers identical voting rights for the taking of any decisions.

Art. 9. A Shareholder wishing to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares to be transferred along with the full names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon, the other shareholders shall have a right of pre-emption for the redemption of the shares the transfer of which is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in the possession of each shareholder, thus the transfer is not exactly proportional. By not fully or partially exercising his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided. If the number of shares to be transferred is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of an agreement to the contrary, allocated by drawing lots. The shareholder, who plans to exercise his right of pre-emption, must so inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request to transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one-month extension commencing on the expiration of the two-month term granted to the shareholders for making public their intention to exercise the right of pre-emption.

The amount payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between the transferor and transferee(s); and, failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between the transferor and transferee(s). In the event of further disagreement, the determination shall be made by an independent expert named, at the request of the most diligent party, by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report on the determination of the price within the month following his appointment. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a General Meeting.

Otherwise, reference must be made to articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which will admit only one owner for each of them. The co-owners of any shares are required to appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company.

Redemption of shares. The Company shall have the power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that end.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by, the Shareholders' General Meeting. The attendance quorum and voting majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by resolution of the shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one of its Manager together with the Manager holder of the Trade License delivered by the Middle Class Ministry.

The joint signature of two members of the Board of Managers is required to bind the Company for a maximum amounts of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro).

Any disposal of the Company's assets or entering into legally binding obligations in respect of the Company for amounts greater than EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) requires the joint signature of two members of the Board of Managers and a resolution passed by a qualified majority of the shareholders.

All powers not expressly reserved to the Shareholders' General Meeting by law or these Articles, fall within the competence of the manager, or in the event of a plurality of managers, the Board of Managers.

The manager, or in the event of a plurality of managers, the Board of Managers may partly sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in the event of a plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the representation and any other relevant conditions of his mandate.

In the event of a plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date, in addition to, or in the place of the initial managers will be determined by the Shareholders' General Meeting.

Art. 11. No manager, through the exercise of his function, enters into any binding personal obligation as regards the commitments he properly takes in the name of the Company. As an agent, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. In the event of a plurality of managers, decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

Any manager may be represented at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by facsimile or telegram, another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Managers' meeting.

In that case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either in writing, by circular resolution, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

Shareholder Decisions

Art. 13. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of a meeting is not mandatory as long as the number of Shareholders is not in excess of twenty-five.

In that case, each shareholder shall receive the entire text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of Association must be taken by vote of a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

In addition, decisions regarding any disposal of the Company's assets or entering into legally binding obligations in respect of the Company for amounts greater than EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) requires a resolution passed by a qualified majority of the shareholders.

If this quorum is not reached at the first meeting, the shareholders will be immediately convened by registered mail to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders, whatever the portion of capital represented may be.

Every meeting shall be held in Luxembourg or at such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers reserved to the Shareholders' General Meeting by the provisions of Section XII on sociétés à responsabilité limitée of the Law of 10 August 1915.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder or, in the event of a plurality of shareholders, by the Shareholder's General Meeting.

Fiscal Year - Balance Sheet

Art. 15. The Company's fiscal year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

Art. 16. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain an inventory of the assets of the Company together with its debts and liabilities, and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholder(s) vis-à-vis the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the Shareholders' General Meeting along with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the inventory, balance sheet and profit and loss statement.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss statement, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been drawn upon.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders if such a distribution is approved by vote of a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the law, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 19. In the event of the winding-up of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, physical or legal persons, appointed by the Shareholders' General Meeting which will determine their powers and remuneration.

Unless a contrary decision has been taken, the liquidator or liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

At the closing of the liquidation of the Company, the assets of the Company will be apportioned to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder may decide to dissolve the Company and proceed with its liquidation by personally assuming all of the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable Law

Art. 20. The laws in Article 1 shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin at the day of the formation of the Company and end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

All 50.000 (fifty thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

Shareholder	Shares subscribed	Amount paid EUR
MMW MINIMOVIE WORLD LIMITED	45,000	450,000.-
Ms Iren Stefanovna Lesnevskaya	5,000	50,000.-

The amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Certificate

In form and content the Company and its Articles of Incorporation comply with the legal provisions in force in Luxembourg. The Company thus has the due legal status of a limited liability company.

Pursuant to the current Luxembourg legal provisions and rules, in accordance with the contract law principles and the immediate effect of agreements enacted before a notary, and governed by the Luxembourg companies Law, said Company immediately acquires its legal personality on the date of the present notarised incorporation's deed, as a body corporate being a legal entity distinct from its shareholders, even before the compliance with all registration and publication formalities. Therefore, the Company is operative as a Luxembourg company from this moment forth.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers reserved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for a period of twelve months:

(i) Mr. Barry Sheldon O'Dwyer, born 15 February 1969, residing at No 191, rue Albert Uden, Luxembourg L-2652, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Vladimir Novikov, born 28 June 1967, residing in Apartment 12, House 4, Maliy Nikolopeskovskiy Pereulok, Moscow, Russian Federation.

2) The Company shall have its registered office at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. At request of the same persons, and in the event of discrepancies between the English and French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Version française:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1. MMW MINIMOVIE WORLD LIMITED, une société régie par le droit chypriote, établie et ayant son siège à Agiou Pavlou, 15 LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus

ici représentée par Maître Jérôme Bach, Avocat à la Cour, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Nicosia, Chypre le 24 janvier 2007.

2. Madame Iren Stefanovna Lesnevsckaya, Citoyenne russe, ayant pour adresse Bolshaya Gruzinskaya Street, 19-26, 123557 Moscow, Russia,

ici représentée par Maître Jérôme Bach, Avocat à la Cour, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Moscou le 24 janvier 2007.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires (associés) et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La dénomination de la société sera MINI MOVIE INTERNATIONAL CHANNEL S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet, la production, la réalisation de film et la diffusion audiovisuelle de ces productions et réalisations, ainsi que la vente de tous produits en relation directe ou indirecte avec ses productions et ou réalisations.

La société a également pour objet social l'organisation et la réalisation de la diffusion au moyen de la télévision analogique libre; de la diffusion digitale au sol; ou de la diffusion par satellite; de la télévision par câble; de la télévision payante (diffusion par satellite et câble) et par d'autres moyens déjà existants ou récemment découverts, ainsi que la création d'émissions audiovisuelles, à savoir d'émissions de télévision, vidéo et cinématographiques; l'organisation de la production des émissions; la réalisation, la production et le placement des produits publicitaires pour la programmation sur la télévision et autres, ainsi que de réaliser soit seul ou avec d'autres sans considération de lieu les activités de conseiller, consultant, gérant, analyste, contrôleur, examinateur ou chercheur en relation avec toute forme de télédiffusion, publicité, commerce, activité immobilière de l'industrie ou du commerce de toute nature, dans les secteurs privés ou publics, ainsi que la recherche et la fourniture des services et biens, et généralement, de toute manière de biens commercialisables.

La société a également pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits

par voie d'achat, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquiescer tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cents mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 9. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Rachat de parts sociales. La Société pourra acquiescer ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'un de ses gérants ensemble avec le gérant porteur de l'autorisation de commerce délivrée par le Ministère des Classes moyennes.

La signature conjointe de deux gérants, membre du conseil de gérance est requise pour engager valablement la société dans les actes qui représentent une valeur maximum de cinq cent mille euros (EUR 100.000,- à EUR 500.000,-).

Toute vente, cession, d'actifs de la société pour un montant supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) nécessite la signature de deux gérants membres du conseil de gérance et une décision prise en Assemblée générale des actionnaires décidant à la majorité qualifiée.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération - s'il y en a - de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou télégramme un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire et transmises, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

De plus, toute décision ayant pour objet, la vente, cession, d'actifs de la société pour un montant supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) requiert une décision prise en Assemblée générale des actionnaires décidant à la majorité qualifiée.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII relatives aux sociétés à responsabilité limitées de la loi du 10 août 1915.

Toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés, si une telle distribution est décidée par un vote des actionnaires représentant les trois quarts du capital.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut également décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 50.000 (cinquante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites de la façon suivante et intégralement libérées par des versements en numéraire.

Actionnaires	Actions souscrites	Montant payé EUR
MMW MINIMOVIE WORLD LIMITED	45.000	450.000,-
Ms Iren Stefanovna Lesnevskaia	5.000	50.000,-

La somme de EUR 500.000,- (cinq cents mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Certificat

La Société et ses statuts sont conformes aux règles de fond et de forme d'application au Luxembourg pour les sociétés commerciales et plus particulièrement celles relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Aux termes des dispositions légales luxembourgeoises régies par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention actée authentiquement, ladite société existe dès la signature du présent acte constitutif, et possède dès cet instant la pleine et opposable personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires avant même l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Dès lors, la Société est dès à présent opérationnelle en tant que société luxembourgeoise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée de douze mois.

(i) M. Barry Sheldon O'Dwyer, born 15 February 1969, demeurant à 191, rue Albert Uden, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Mr Vladimir Novikov, born 28 June 1967, demeurant à Apartment 12, House 4, Maliy Nikolopeskovskiy Pereulok, Moscou, Fédération de Russie.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Bach, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2344. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050515/211/435.

(070049334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Fita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.162.

In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

FITA 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, its manager.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I - The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of FITA S.à r.l., having its registered office at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 88.162, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 10 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1354 of 18 September 2002. The Articles of Association have been amended pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated 6 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1254 of 26 November 2003 (hereinafter the «Company»).

II - The Company's share capital is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) represented by 520 (five hundred twenty) ordinary shares, each share having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro).

III - The agenda is worded as follows:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of liquidators and determination of their powers.
3. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The Company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

Séverine Michel, having her professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and Paul Guilbert, having his professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, are appointed as

liquidators of the Company with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

The Company in liquidation will be validly bound by the sole signature of each liquidator.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the appearing person, said appearing person signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

FITA 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, sa gérante.

Laquelle comparante, par son représentant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I - La comparante est l'unique associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de FITA S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.162, et qui a été constituée par un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.354 du 18 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés le 6 novembre 2003 par un acte de Maître André Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.254 du 26 novembre 2003 (la «Société»).

II - Le capital social de la Société est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros) représenté par 520 (cinq cent vingt) parts sociales ordinaires de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

III - L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

Séverine Michel, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et Paul Guilbert, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey ont été nommés aux fonctions de liquidateurs, lesquels auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

La Société en liquidation sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque liquidateur.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 mars 2007. REM/2007/457. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007050947/5770/84.

(070050324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Heddon 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.887.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à .r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register of which is currently pending, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Ms. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 March 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of HEDDON 6 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à .r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, residing at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Michel Van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est actuellement en cours, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 mars 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HEDDON 6 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007, Relation: EAC/2007/2989. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007050540/239/338.

(070049825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Heddon 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.886.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à .r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register of which is currently pending, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 March 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of HEDDON 7 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à .r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, residing at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Michel Van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est actuellement en cours, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 mars 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HEDDON 7 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007, Relation: EAC/2007/2992. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007050541/239/338.

(070049824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Heddon 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.885.

 STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à .r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register of which is currently pending, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 March 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of HEDDON 8 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise

indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, residing at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Michel Van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est actuellement en cours, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 mars 2007.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HEDDON 8 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

WINCHESTER HEDDON HOLDCO S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007. Relation: EAC/2007/2990. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007050542/239/338.

(070049822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Darsella International S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 84.481.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050853/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05602. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Tafel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 92.655.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007050840/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02524. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

F.T.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 92.629.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007050843/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02539. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

F.T.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 92.629.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007050844/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02533. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Robinia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 47.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050864/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01942. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Cosmetica Orea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 70.445.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007050846/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02541. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Intensum S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 108.334.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007050847/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02547. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

P.M.R. - Immo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.
R.C.S. Luxembourg B 105.711.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007050849/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02544. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Tullett Prebon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 10.873.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050866/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00549. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

P.M.R. -Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.
R.C.S. Luxembourg B 106.393.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
Signature

Référence de publication: 2007050850/687/14.
Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02549. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Centrem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.487.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.
Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007050857/29/17.
Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03379. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

F&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.304.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1381 du 31 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F&D S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007050858/29/16.
Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pro Toura Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 77.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050868/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01612. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Egla2000, Société Anonyme,

(anc. Imetec Group).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.195.

In the year two thousand and seven, on the first of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company IMETEC GROUP, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 52195, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on September 11, 1995, published in the Mémorial C number 580 of November 14, 1995. The articles of association have been amended by deed of Maître Edmond Schroeder, pre-named, on November 10, 1999, published in the Mémorial C number 241 of March 30, 2000, and the corporate capital has been converted into Euro by a deed under private seal on July 12, 2000, published by extract in the Mémorial C number 404 of June 1, 2001.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie Berns, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Adoption by the company of the name Egla2000 and subsequent amendment of 1st paragraph of article 1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«There is hereby established a société anonyme under the name of Egla2000.»

2. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

Resolution

The meeting decides to adopt the name Egla2000 and to amend subsequently the 1st paragraph of article 1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 1. paragraph 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of Egla2000.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMETEC GROUP, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52.195, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 580 du 14 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, pré-nommé, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 241 du 30 mars 2000, et le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé du 12 juillet 2000, publié par extrait au Mémorial C numéro 404 du 1^{er} juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de la dénomination sociale Egl2000 et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Egl2000.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination Egl2000 et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Egl2000.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2007, vol. 540, fol. 95, case 5. GRE/2007/610. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007050980/231/103.

(070050320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Multi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 49.029.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050869/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01941. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Talla S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.286.

In the year two thousand and seven, on the seventh of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LINSELL ENTERPRISES LIMITED, having its registered office at 2-4 Arch Makarios III Avenue, Capital Center, 9th Floor, 1505 Nicosia, Chyprus,

here represented by Mr Marc Torbick, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the current sole partner of TALLA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 1, 2006, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by one million four hundred and five thousand euro (1,405,000.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to one million four hundred and seventeen thousand five hundred euro (1,417,500.- EUR) by the issuing of eleven thousand two hundred and forty (11,240) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to eleven thousand two hundred and forty (11,240) new shares and to pay up them in cash so that the amount of one million four hundred and five thousand euro (1,405,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at one million four hundred and seventeen thousand five hundred euro (1,417,500.- EUR) represented by eleven thousand three hundred and forty (11,340) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 16,750.- (sixteen thousand seven hundred and fifty euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LINDSELL ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à 2-4 Arch Makarios III Avenue, Capital Center, 9th Floor, 1505 Nicosie, Chypre,

ici représentée par Monsieur Marc Torbick, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société TALLA S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} décembre 2006, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million quatre cent cinq mille euros (1.405.000,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million quatre cent dix-sept mille cinq cents euros (1.417.500,- EUR) par l'émission de onze mille deux cent quarante (11.240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les onze mille deux cent quarante (11.240) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de un million quatre cent cinq mille euros (1.405.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre cent dix-sept mille cinq cents euros (1.417.500,- EUR) représenté par onze mille trois cent quarante (11.340) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 16.750,- (seize mille sept cent cinquante euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007. Relation: LAC/2007/1909. — Reçu 14.050 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050957/242/96.

(070050245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

F.I. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050871/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01607. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LONDON & REGIONAL OVERSEAS LIMITED, having its registered office at 2, St Alphage House - Fore Street, GB EC2Y 5DH London, United Kingdom,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch by virtue of a proxy given under private seal.

2. KPI (NOMINEES) LIMITED, having its registered office at 3, Coldbath Square, EC1R 5HL, London, UK,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the current partners of WESENITZ HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 5, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 523 of March 11, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on January 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 875 of May 4, 2006.

- That the partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners resolve that each financial year of the Company will start on 1 October and end on 30 September. Accordingly, the Meeting further resolves that the financial year which started on 1st January 2007 will close on 30 September 2007.

Second resolution

The partners decide the subsequent amendment of the article 15 of the articles of association, which will henceforth has the following wording:

« **Art. 15.** The Company's year commences on October 1st and ends on September 30th of the following year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, den vierzehnten Februar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. LONDON & REGIONAL OVERSEAS LIMITED, mit Sitz in 2, St Alphage House - Fore Street, GB EC2Y 5DH London, United Kingdom,

hier vertreten durch Annick Braquet, mit beruflicher Adresse in Mersch, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

2. KPI (NOMINEES) LIMITED, having its registered office at 3, Coldbath Square, EC1R 5HL, London, UK,

hier vertreten durch Annick Braquet, mit beruflicher Adresse in Mersch, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Kompargenten erklären und bitten den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WESENITZ HOLDING S. à r.l., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25A, boulevard Royal, welche gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Dezember 2005, und im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 523 vom 11. März 2006 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. Januar 2006 und im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 875 vom 4. Mai 2006 veröffentlicht wurde

- Dass die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, dass jedes Geschäftsjahr der Gesellschaft am 1. Oktober beginnen und am 30. September enden wird. Demgemäß beschließt der alleinige Gesellschafter dass das Geschäftsjahr welches am 1. Januar 2007 begonnen hat, am 30. September 2007 enden wird.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 15 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September des darauffolgenden Jahres.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, ist die Versammlung aufgehoben.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Mersch.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158s, fol. 6, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Mersch, den 8. März 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050948/242/81.

(070050224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

L M International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.083.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 avril 2007 que:

- M. Sergey V. Fomin, M. Andrey I. Boginskiy, M. Denis V. Zhidkov, Madame Olga V. Kostyukovich, tous domiciliés professionnellement à R-445633 Togliatti (Russie), Yuzhnoye A Shosse, N ° 36 et Madame Marianne Goebel, domiciliée professionnellement 3, rue de la Chapelle L-2017 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs en remplacement de M. Alexander Pronin, M. Eduard Zernin et Madame Nadejda Dubinskaia que leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007050490/2194/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

ProLogis Italy III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.003.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007050134/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02431. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Delta Thermic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 1, Zone d'Activité Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 47.831.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050139/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00322. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.082.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 avril 2007 que:

- M. Sergey V. Fomin, M. Andrey I. Boginskiy, M. Denis V. Zhidkov et Madame Olga V. Kostyukovich, tous domiciliés professionnellement à R-445633 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, N ° 36 ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs en remplacement de M. Alexander Pronin, M. Edward Zernin et Madame Nadejda Dubinskaia et que leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007050491/2194/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Achmea Re Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.643.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007050143/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01819. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

EFG Universal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 32.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007050146/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01837. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Flach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 10-12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.539.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050151/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01072. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.834.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 9 février 2007 que le Conseil d'Administration nomme comme nouvel administrateur et administrateur-délégué Monsieur Robert Jan Zimmerman demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du précité administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.T.S.B., HANDEL-TRANSPORT UND SCHIFFFAHRT BENELUX A.G.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007050489/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Flach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 10-12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.539.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050154/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01075. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Associated Consulting Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 87.941.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050172/1556/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02012. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

S&S Multi Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 88.353.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007050162/4287/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

ProLogis Germany XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.933.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérant
Représenté par P. Cassells
Gérant

Référence de publication: 2007050159/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02429. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Raumdesign Golz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.790.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050183/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01080. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Heddon 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HH Luxembourg 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007050485/239/13.

(070049737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Castle Island House S.A., Société Anonyme,

(anc. Casela S.A.).

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007050487/202/13.

(070049639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérant
Représenté par P. Cassells
Gérant

Référence de publication: 2007050160/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02422. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Atelier d'Architecture din @ 3 Muller & Simon S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 82.262.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050184/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02020. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

C. Philipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 97.833.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050171/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01082. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Associated Consulting Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 87.941.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050174/1556/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02014. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Swiss Life Funds (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 5 octobre 2006

En date du 5 octobre 2006, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

* d'accepter la démission de Monsieur Antonio Sergi, de son mandat en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2006;

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Stephan Heitz

- Monsieur Bruno Pfister
- Monsieur Hermann Inglin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007050492/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

ProLogis Italy V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.084.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérant
Représenté par P. Cassells
Gérant

Référence de publication: 2007050132/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02433. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Rommelfangen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 3, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 68.883.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050176/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03507. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

ProLogis Italy XIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.784.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérant
Représenté par P. Cassells
Gérant

Référence de publication: 2007050130/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02435. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.
